

## Stratégie d'adaptation aux dérèglements climatiques

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

### SITUATION

Les dérèglements climatiques ont déjà commencé à affecter les systèmes naturels et humains de la planète. Ces effets vont s'aggraver dans les prochaines décennies, avec une progression d'intensité plus ou moins forte selon la trajectoire choisie en matière d'émissions de GES (Gaz à Effet de Serre : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O): réchauffement global, effondrement de la biodiversité, menace pour la ressource hydrique, acidification des océans, modification possible des courants maritimes, élévation du niveau des mers (selon le GIEC de 60cm à plus d'1m d'ici à 2100), augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones, incendies (effets indirects)).

Dans ce domaine, la Bretagne n'est pas épargnée. Malgré son climat océanique tempéré et ses températures plutôt douces, le climat breton est déjà soumis aux dérèglements climatiques : montée du niveau de la mer (25 à 30 cm à Brest depuis 1971), hausse des températures moyennes annuelles (1.7°C depuis 1960), accroissement du nombre de jours estivaux, raréfaction des jours de gel et augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes (montée des eaux, érosion du littoral).

#### **Derniers événements d'actualité bretonne**

Janvier 2021: Tempête Justine, une plage submergée par l'océan, Fouesnant  
Décembre 2020 : Tempête Bella  
Novembre 2020 : Nouvelle fragilisation de la dune de Léchiagat (recul du trait de côte de + d'1m)  
Octobre 2020 : Inondations à Paimpol et Saint-Brieuc (tempête Alex)  
Décembre 2019 : Inondations et coulées de boues à Guichen, Guipry-Messac et Pacé (reconnues catastrophe naturelle) / Inondation évitée à Quimperlé grâce aux barrières anti-crues  
2018 : Inondations à Morlaix (reconnues catastrophe naturelle)  
2013 et 2014 : Inondations à Quimperlé

La Bretagne fait ainsi face à des risques à la fois planétaires et localisés, qu'il s'agit de bien identifier afin de pouvoir mener une vraie stratégie d'adaptation limitant ces risques climatiques et assurant la résilience du territoire. Ces dérèglements pourraient aussi conduire à certaines opportunités potentielles (à manier avec précaution) qu'il s'agira aussi d'évaluer. D'après les données existantes, la région bretonne est exposée à huit risques principaux. Plus le réchauffement climatique sera élevé, plus le niveau de ces risques augmentera :

1. **Montée du niveau de la mer, risque de submersion et érosion** du littoral : 35000 ha de littoral en zone basse inondable, 11% des côtes en risque d'érosion, vulnérabilité de certains territoires : estuaires (Quimper, Morlaix, ria d'Étel, rivière de Pénerf), zones de polders (baie du Mont Saint-Michel), zones basses (Penmarch, Loctudy, Ile Tudy, Gâvres, Carnac, Iles de Sein et Arz, Vannes), ports (commerce, pêche et/ou plaisance, dont les ports de commerce Brest, St Malo et Lorient qui sont propriétés du Conseil Régional, le CR s'est aussi vu transférer la propriété de 19 autres ports avec la loi NOTRe (pêche, commerce, construction, réparation navale)).
2. **Diminution de la quantité, la disponibilité et la qualité de la ressource hydrique** : le réseau hydrographique breton est fortement dépendant des précipitations annuelles et marqué par l'absence d'un grand réservoir d'eau souterraine car sols peu perméables.
  - a. Modification du régime des précipitations, baisse des débits des cours d'eau en période d'étiage et assèchement des sols avec un impact sur l'agriculture ;
  - b. Risques de contamination de l'eau via prolifération algale et de diminution des capacités d'épuration naturelle, avec un impact sur la conchyliculture ;
  - c. Risque de salinisation de l'eau avec montée du niveau de la mer, en particulier en été (demande multipliée par 5 à certains endroits)
3. **Inondations** : la Bretagne est soumise aux inondations sur 55,9% de son territoire, 3 Territoires à Risque d'Inondation important (TRI) : St Malo, Redon et sud Finistère, en raison des tempêtes (surcotes), de l'imperméabilisation des sols ou encore de l'insuffisante prise en compte de ce risque dans les politiques d'aménagement et de construction
4. **Risques sanitaires** liés à l'augmentation de la température (maladies vectorielles, pollution à l'ozone, risques allergiques, risque de contamination de l'eau avec prolifération de certaines algues) et aux vagues de chaleur, augmentées par le phénomène des "îlots de chaleur urbain" (mortalité) (cf. fiche Santé)
5. **Risque incendie** ; Peu intégré, mais le risque "feux de forêts" s'étend géographiquement et les grands incendies de 1976 dans les Monts d'Arrée nous

rappellent que la Bretagne peut y être exposée.

6. **Risques pour les activités économiques** bretonnes à préciser, notamment l'agro-industrie (baisse des rendements, difficulté d'accès à une eau de qualité en quantité, notamment en période d'étiage), le tourisme (le tourisme bénéficie de l'élévation des températures mais provoque des nuisances importantes) et **toutes les activités maritimes** (pêche, aquacultures (acidification) etc.)
7. **Risque de déséquilibre démographique** : selon INSEE, 400 000 habitants supplémentaires en Bretagne d'ici 2040, concentrés dans métropoles et littoraux (surtout dans le nord du 35)
8. **Accélération de la perte de la biodiversité** (risque de disparition de certaines espèces climato-sensibles de la faune et de la flore, et de prolifération d'espèces invasives, comme les chenilles processionnaires)

La Région s'est jusque-là peu mobilisée sur ce sujet complexe, qui impose de décider en situation d'incertitude (notamment sur le niveau et le rythme des mutations). Cela questionne l'organisation en silos des politiques publiques. Ces dérèglements climatiques transcendent les frontières sectorielles classiques de l'action publique et nécessitent une approche systémique et transversale, impliquant des innovations organisationnelles et la coopération d'une pluralité d'acteurs.

Pourtant, la Région a un rôle de "chef de file" sur les compétences climat (Loi MAPTAM, 2014) et transition énergétique (Loi LTECV, 2015). Elle a pour mission d'orienter et d'animer la dynamique régionale dans plusieurs domaines essentiels (développement économique, aménagement du territoire, transports, éducation et formation professionnelle, habitat). Elle dispose ainsi de leviers intéressants pour impulser une politique régionale de l'adaptation en mobilisant tous les acteurs du territoire (grands schémas régionaux type SRADDET et SRDEII, levier financier des aides régionales, observatoires régionaux, PNR...).

Selon le GIEC, quel que soit le niveau d'effort réalisé pour diminuer les émissions de GES, il aura de forts impacts en termes de dérèglements climatiques et ceux-ci sont connus pour les 20 à 30 prochaines années. Le problème d'actualité du gel des arbres fruitiers et la réponse d'urgence de l'Etat mettent en exergue la nécessité d'anticiper et de prévenir ces risques, et de s'adapter dès aujourd'hui à ces impacts. Or, pour le moment, ni l'Etat ni le Conseil Régional n'ont pris la pleine mesure de ces impacts (ETP dédiés très rares, ressources financières anecdotiques, pas de suivi de politique publique etc...).

**→ Nous ferons de l'adaptation au changement climatique un axe majeur de notre action et un réel objectif de politique publique.**

### **L'exemple pionnier d'AcclimaTerra**

En 2016, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a créé AcclimaTerra, un groupe d'experts scientifiques permanent, indépendant, qui apportent aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation aux dérèglements climatiques. 2 rapports ont été produits : l'un sur les impacts de ces dérèglements en Nouvelle-Aquitaine et l'autre sur l'adaptation, en proposant des scénarios.

**Le Fond Barnier** est un fond étatique destiné à financer l'expropriation et l'acquisition amiable de biens exposés à un risque majeur, les dépenses "Evac" - évacuation temporaire et relogement -, pour les collectivités territoriales couvertes par un PPRN, des "études, travaux ou équipements de prévention ou de protection des collectivités territoriales" (ETECT) et d'autres actions).

La question du financement est évidemment cruciale. La Région peut travailler à rendre davantage lisible et accessible les différents guichets de financement existants (Fond Barnier, fonds européens, autres fonds étatiques etc.), notamment pour les communes et les EPCI. Elle peut également les accompagner directement, notamment dans l'élaboration de leurs stratégies concertées de prévention et de gestion des risques. L'adaptation au dérèglement climatique pourrait s'intégrer dans les contrats de pays.

## **PROPOSITIONS PRINCIPALES**

1. **Faire de l'adaptation au changement climatique un axe majeur transversal de notre action et un réel objectif de politique publique.** Doter cette politique de moyens humains et financiers conséquents.
2. Pour tout investissement de long terme, impliquant un financement régional, notamment pour les projets d'aménagement et d'infrastructure, **intégrer une analyse des risques** en matière de dérèglements climatiques à 10 ans, à horizon moyen (2041 à 2070) et à horizon lointain (2071 à 2100)
3. **Accompagner les acteurs les plus confrontés aux vulnérabilités du territoire : les communes et les EPCI/PETR** dans la compréhension de ces enjeux, la réalisation d'études de vulnérabilité de leur territoire et le montage de dossier de financements, mais aussi les agriculteurs et les forestiers
4. Organiser des **Assises régionales de l'eau** (en préparation du prochain SDAGE) pour animer une réflexion collective et parvenir à un consensus entre acteurs sur une politique de gestion de l'eau tenant compte de l'évolution des quantités et de la qualité de l'eau disponible (inscrite dans un **schéma régional des usages de l'eau** intégrant l'évolution possible des précipitations, afin de protéger la qualité, la quantité et la disponibilité de l'eau et d'anticiper les conflits d'usage)

## **PROPOSITIONS DÉTAILLÉES**

Afin de renforcer la résilience face aux dérèglements climatiques présents et futurs, nos propositions en cohérence avec les compétences de la Région sont organisées en 3 axes : gouvernance et connaissance, orientations stratégiques et financement.

### Gouvernance et connaissance

1. Faire de l'adaptation au changement climatique **un objectif de politique publique en tant que tel**, et fixer des objectifs et des indicateurs de suivi. Appuyer au niveau national pour que les Régions se voient assigner clairement cette compétence.
2. **Créer une équipe dédiée aux enjeux d'adaptation aux dérèglements climatiques, rattachée directement à la DGS**, avec pour responsabilités :
  - a. le renforcement des volets adaptation des grands schémas d'orientation régionaux
  - b. l'animation et la coordination des objectifs d'adaptation au sein du CR, en transverse à tous les services
  - c. l'identification de tous les projets et financements de la Région présentant un enjeu de vulnérabilité / adaptation au CC et appui aux services pour leur évaluation à l'aune de ces enjeux et l'intégration de mesures d'adaptation
  - d. l'animation de la politique régionale d'adaptation au CC auprès des autres acteurs (en particulier communes et EPCI, et entreprises), l'accompagnement de ces acteurs, y compris dans la recherche de financement (guichet unique).
3. **Doter cette équipe d'un budget lui permettant de commander les travaux, revues de littérature et animation du dialogue scientifique** nécessaires à la bonne connaissance des vulnérabilités des territoires et secteurs de l'économie en Bretagne, et à des études spécifiques sur les mesures d'adaptation à envisager sur certains projets et financements à fort enjeu d'adaptation
4. Dans le cadre du **conseil climatique régional, instaurer un conseil scientifique** qui oriente et discute les travaux de diagnostic des vulnérabilités des différents territoires et secteurs de l'économie en Bretagne (agriculture, pêche, tourisme, transport etc.) et travaux de prospective régionale réalisés par les équipes du CR
5. **Former et accompagner les communes et les EPCI/PETR** dans la compréhension de ces enjeux, dans l'accès aux informations climatiques, et dans la réalisation d'études de vulnérabilité de leur territoire, pour appréhender les risques auxquels ils sont exposés et dans l'établissement d'une vraie stratégie en matière de risque (renforcement du volet adaptation dans les PCAET, à prendre en compte de façon transversale dans les autres politiques publiques et dans les

documents de planification). En faire un élément de la contractualisation entre la région et les territoires.

6. **Soutenir la science participative** et les différents acteurs (comme les associations) qui permettent de collecter et analyser les données, mesurer les phénomènes sur notre territoire, en lien avec des organismes nationaux
7. **Nouer des liens avec d'autres régions**, pour partage d'expériences

### Orientations stratégiques

8. Pour tout investissement de long terme, impliquant un financement régional, **intégrer une analyse des risques** en matière de dérèglements climatiques à 10 ans, à horizon moyen (2041 à 2070) et à horizon lointain (2071 à 2100)
9. Réviser et **renforcer les volets adaptation des grands schémas d'orientation** (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, SDAGE), en les co-construisant avec les différents acteurs et les EPCI/PETR
10. Impulser, en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les associations sur l'eau, un **schéma régional des usages de l'eau** intégrant l'évolution possible des précipitations, afin de protéger la qualité, la quantité et la disponibilité de l'eau et d'anticiper les conflits d'usage. Être vigilant sur l'intégration des enjeux d'adaptation dans le prochain SDAGE 2022-2027.
11. Faire de la **prévention face aux risques inondation et submersion marine** une priorité dans le mandat régional (SRADDET, soutien sur financement, animation d'une démarche de mutualisation des solutions entre communes et EPCI exposés)
12. **Adapter l'économie régionale** aux impacts des stratégies internationales et nationales en matière d'atténuation des effets des dérèglements climatiques (anticipation des vulnérabilités de l'économie régionale vis à vis de sa dépendance aux importations notamment)

### Financement

13. Participation à la **création d'un guichet unique** pour faciliter l'accès des communes et des EPCI aux financements de leurs projets d'adaptation (fonds Barnier, fonds européens, notamment FEDER et FEADER, autres fonds étatiques, financements des institutions financières publiques et privées etc.)
14. **Soutien sur le montage juridique et financier des dossiers des collectivités territoriales**, y compris sur le montage de dossiers européens associant d'autres acteurs régionaux (notamment collectivités et entreprises)
15. Mobiliser le volet 2 de la PAC sur l'adaptation de l'agriculture bretonne (Cf. fiche Agriculture)
16. **Soutenir des démarches de "démonstrateurs territoriaux"** permettant

d'expérimenter des solutions d'adaptation complexes et de faire émerger les solutions retenues (Exemples : stratégie de gestion du risque Inondation de Saint Malo - Baie du Mont-Saint-Michel, Programme CAP Climat sur pratiques d'adaptation des producteurs en Pays de Redon et de l'Oust à Brocéliande)